

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Orléans, le 26 janvier 2022

Destinataires :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS GATINAIS - PRÉSIDENT CCPG
MAIRIE DE MALESHERBOIS (LE) - MAIRE DU MALESHERBOIS

Dossier suivi par : Dominique LE FRANC

Téléphone : 02.38.77.31.36

courriel : dominique.lefranc@ars.sante.fr

Veillez trouver ci-dessous les résultats des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Installation concernée : **PISCINE LE MALESHERBOIS BAF**

Date du prélèvement : 18/01/2022

Laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Prélevé par : CARSO-EV

N° de prélèvement(s) : 00150144

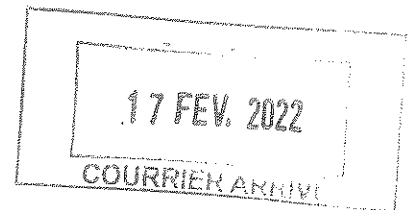
Résultats des mesures terrain		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN
Heure du prélèvement				12h35
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,1
Chlore libre	mg(Cl2)/L	-	-	1,2
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,8
Chlore total	mg(Cl2)/L	-	-	1,4
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	0,6	-	0,2
Acide isocyanurique	mg/L	75	-	0
Fréquentation instantanée		-	-	10
Température de l'eau		-	-	31,2
Transparence qualitative *		-	-	0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1
Chlorures	mg/L	-	250	590
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	0,95

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

000856



CONCLUSION SANITAIRE :

Ce prélèvement a mis en évidence une concentration en chlorures non conforme aux exigences réglementaires, qui nécessite que vous preniez des mesures correctives afin de rétablir la qualité de l'eau du bassin. Les autres paramètres mesurés sont conformes aux exigences de qualité requises pour les piscines recevant du public.

P/ le directeur général de
l'Agence Régionale de Santé
Centre Val de Loire
signé La responsable du
département santé
environnementale et
déterminants de santé
Annaïg HELLEU

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent